

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 7 JUIN

Nombre de Conseillers : 15 Nombre de présents : 12

Nombre d'absents : 3 Nombre de procurations : 3 Nombre de votants : 15

L'an deux mil vingt et un, et le 7 juin,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Laurent DUBUY, Maire de Charnay.

Date de convocation : 29 mai 2021

Présents: Laurent DUBUY, Olivier MARS, Françoise PINET, Bruno GRANGER, Danièle GERMAIN, Guy BONAMY, Valérie COURTIAL, Dominique KUGLER, Lionel BRETON, Jean-François DECHERF, Audrey PERDRIX, Geoffrey JACQUEMOT

Excusés : Françoise FLOURENT (ayant donné procuration à Laurent DUBUY), Dorothée KAZAN (Ayant donné procuration à Lionel BRETON), Aurélie BENOIT (ayant donné procuration à Audrey PERDRIX),

Absents:

Secrétaire : Danièle GERMAIN

En préambule du Conseil Municipal, Monsieur le Maire rappelle l'importance qu'il accorde à la liberté de la presse de s'exprimer et remercie M. ORSET, représentant du Progrès, d'être présent à chaque Conseil pour informer la population. Monsieur le Maire regrette simplement que les articles rédigés dans ce journal comportent souvent des informations erronées ou amplifient des anecdotes pour en aggraver la teneur. Monsieur le Maire explique que lors du dernier Conseil Municipal, il n'a jamais été indiqué que la commune envisageait la création d'un centre de vaccination, ni que « personne ne s'occupe de la bibliothèque ». Monsieur le Maire invite Monsieur ORSET à prendre connaissance du compte-rendu de Conseil qui lui est envoyé chaque mois par la secrétaire de mairie, afin d'être juste dans la rédaction de ses articles.

Le Conseil approuve à l'unanimité le compte-rendu du Conseil Municipal du 3 mai 2021.

DELIBERATION N°23/2021 : SIGNATURE DU MARCHE PUBLIC DE TRAVAUX DE REFECTION DE TOITURE POUR LE REAMENAGEMENT D'UNE GRANGE EN MAISON MEDICALE ET UN LOGEMENT DESTINE A LA LOCATION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L. 2122-21 et suivants, Vu le procès-verbal de la commission d'appel d'offres du 4 juin 2021,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 2 ABSTENTIONS ET 13 VOIX POUR,

Décide d'autoriser Monsieur le maire à signer le marché public suivant :

Programme : Travaux de réfection de toiture pour le réaménagement d'une grange en maison médicale et éventuellement un logement destiné à la location

Entreprise: Henri GERMAIN

Montant du marché : 96 451.66 €HT (115 741.99 € TTC)

Les crédits nécessaires seront prévus au budget communal 2021.





DELIBERATION N°24/2021: AUTORISATION DONNEE AU MAIRE POUR LA SIGNATURE, AVEC LE CAUE, DU PROTOCOLE « APPUI ARCHITECTURAL, URBAIN, ENVIRONNEMENTAL ET PAYSAGER » POUR LE SECTEUR DES FONDS (Zone 1Au)

Le CAUE Rhône Métropole est une association à but non lucratif, créée par la loi sur l'architecture de 1977, mise en place par le Conseil Général du Rhône en 1980, est un organisme de mission de service public à la disposition des collectivités territoriales et des administrations publiques qui peuvent le consulter sur tout projet d'architecture, d'urbanisme, de paysage et d'environnement.

Les actions de conseil du CAUE Rhône Métropole revêtent un caractère pédagogique, afin de promouvoir les politiques publiques qualitatives au travers de missions d'accompagnement des maîtres d'ouvrage et, qu'à ce titre, le CAUE Rhône Métropole ne peut être chargé de maîtrise d'œuvre. Il a également pour mission de promouvoir la qualité de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement dans le Département du Rhône et de la Métropole de Lyon.

Sur les conseils de Madame DASTARAC, Architecte des Bâtiments de France, la commune souhaite solliciter le CAUE pour l'accompagner dans l'analyse du maintien ou non d'un foncier repéré 1Au aux documents d'urbanisme, dont les caractéristiques et les usages actuels participent fortement à la valorisation paysagère et patrimoniale du village, de son château et de l'Eglise, centre du périmètre du Site Patrimonial Remarquable.

Cette réflexion, sur l'opportunité de l'ouverture à l'urbanisation de ce foncier, s'inscrit suite à la présentation d'une esquisse d'aménagement de 11 lots libres à bâtir, portée par un opérateur privé. Présentation qui a eu pour effet de révéler l'intérêt paysager d'un espace non bâti, dans la lecture de la silhouette du village.

Monsieur le Maire propose donc au Conseil Municipal la signature d'un protocole avec le CAUE Rhône Métropole pour la réalisation de cette étude, dont le coût est de 1400€.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention annexée à la présente délibération. DIT que les crédits nécessaires seront prévus au budget communal 2021.

DECISION MODIFICATIVE N°1

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que dans le cadre de la vente d'une portion de la voie communale n°188, des opérations d'ordre entre sections sont à prévoir pour la cession d'immobilisations. A ce titre, lors de l'élaboration du budget, des crédits ont été inscrits aux chapitres 040 et 042, permettant de réaliser ces opérations d'ordre.

Le trésorier informe la commune qu'il n'est pas nécessaire d'inscrire les prévisions budgétaires pour les opérations d'ordres, et qu'il convient donc de modifier le budget primitif sur les chapitres concernés.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales notamment ses articles L.2311-1 à 3, L.2312-1 à 4 et L.2313-1 et suivants,

VU la délibération en date du 12 avril 2021 adoptant le budget primitif,

CONSIDÉRANT la nécessité d'ajuster les crédits votés au budget primitif de l'exercice en cours Ayant entendu l'exposé de M. le Maire, et, après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal ADOPTE à l'unanimité le tableau de virement de crédits suivant :





		DEPENSES		RECETTES	
	СОМРТЕ	Diminution	Augmentation	Diminution	Augmentation
		de Crédits	de crédits	de Crédits	de crédits
D-042 : Opérations d'ordre de transfert					
entre sections					
	D-675 : Valeur comptable des	3000,00€			
	immobilisations cédées	3000,00 €			
R-040: Opérations d'ordre - Opérations					
patrimoniales					
	R-2112 : Terrain de voirie	3000,00€			
TOTAL		6000,00 €			

DIT que ces inscriptions seront inscrites en décision modificative du budget primitif 2021.

1. COMMISSION VIE LOCALE

<u>Culture - Tourisme</u>:

Journée festive du 3 juillet : Le programme et le coupon de réservations ont été distribués le week-end du 5 et 6 juin. Le repas est organisé par le sou des écoles, sous formes de plateau individuels. Les réservations pourront se faire en ligne ou via le coupon-réponse. Plusieurs activités sont proposées par les différentes associations de la commune : exposition de peinture, course découverte, démonstration de théâtre et Tae bo, concours de tirs et de points, course de garçons de café, L'air(e) de lire l'art et les manière par la bibliothèque, visite commentée du lavoir et pêche aux canards, rallye photo famille, danses dans les rues, musique traditionnelles. La journée se terminera par un concert de l'harmonie et un feu d'artifice musical offert par la mairie

Associations - Bibliothèque :

Depuis le 19 mai, les cours de danse, et karaté pour enfants ont repris. Les cours adultes pourront reprendre à partir du 9 juin.

Artisanat - Commerce :

La commune a reçu une demande d'installation d'un Food-truck les mardis de 17h30 à 21h00. Ils proposeront de la cuisine indienne épicée à emporter. Le Conseil Municipal donne son accord.

Communication:

Bulletin intercommunal : réunion le 27 mai. Le thème retenu pour le prochain bulletin est « trucs et astuces de grand-mère ». Les demandes de devis aux imprimeurs sont en cours.

Charnay Infos : le prochain sera distribué le 10 juillet. Les articles à faire paraître sont à rendre avant le 25 juin.

2. <u>COMMISSION VIE SOCIALE – VIE SCOLAIRE</u>

Petite enfance:

RAS

Fcole .

Le prochain conseil d'école est prévu le 29 juin. Le service de cantine a dû accueillir 100 élèves sur un service. Si l'effectif des enfants à la cantine reste aussi important à la rentrée, il va falloir réfléchir à l'accueil des enfants, qui sont actuellement divisés en 2 salles du fait du protocole sanitaire.





<u>Conseil Municipal d'Enfants – Conseil Municipal Jeunes</u>:

Une journée de rencontre des CMJ de la Communauté de Communes s'est déroulée le 29 mai dernier. La journée était animée par Cap Générations et les CMJ de 9 communes ont participé. Les jeunes du CMJ ont fait le choix du prestataire pour la réalisation de la vidéo de présentation.

<u>Commission Vie sociale - Personnes âgées</u>:

RAS

3. COMMISSION TRAVAUX

La commission s'est réunie le 27 mai 2021, et a validé la réalisation des travaux suivants : Nettoyage de deux bassins de rétention, réparation spots lumineux et réglette lumineuse église, travaux de réfection de la salle de repos fin juin/début juillet, choix du coloris des plaques d'isolation phonique du caveau, achat de tables chaises et couchettes pour l'école.

Des devis sont en cours pour les boîtiers autonomes de sécurité incendie, pour la formation du personnel communal à l'utilisation des extincteurs (formation de 2h30 à 782€ pour 12 participants).

Maison médicale :

Projection d'une vue des façades nord et est pour avis sur les dimensions des menuiseries du dernier étage. Les fenêtres actuelles sont carrées, et ne permettent pas d'apporter suffisamment de lumière au dernier étage. L'architecte a transmis deux projets, l'un avec une fenêtre à 1 seul vantail et 1 volet, le second avec une fenêtre plus traditionnelle, avec 2 vantaux et deux volets. Le choix du Conseil se porte sur la version de fenêtre traditionnelle.

4. COMMISSION CADRE DE VIE

Agriculture environnement:

Fleurissement: Les plantations sont faites.

<u>Développement durable – Agenda 21 :</u>

Réunion du groupe de travail Développement Durable le 8 juin à 19h30.

Voirie:

RAS

<u>Cimetière</u>:

RAS

5. <u>COMMISSION URBANISME</u>

La commission de mai s'est tenue le 25 mai. La prochaine commission est fixée au 29 juin 2021.

Déclaration préalable :

- DP de Monsieur Jérôme DE BENEDITTIS concernant la réfection de façade et la peinture de menuiseries. La DP est accordée.
- DP de Monsieur Hicham HASSOUNI concernant l'installation d'une pompe à chaleur. La DP est accordée.
- DP de Madame TEXIER Laurence concernant la pose de vélux. La DP est accordée.





Permis de construire – démolir - d'aménager :

 PC de Monsieur Franck TRIVERIO concernant le changement de destination de surfaces agricoles (grange, écurie) en surface d'habitation, avec modification d'ouvertures. La demande de permis de construire est accordée.

Droit de préemption:

- Maison d'habitation au 8 place de l'Eglise. La commune ne fait pas usage de son droit de préemption.
- Maison d'habitation au 50 route de Bayère. La commune ne fait pas usage de son droit de préemption.
- Terrain à bâtir situé lieu-dit Les Verdelières. La commune ne fait pas usage de son droit de préemption.
- Maison d'habitation et grange situées 40 rue Gabriel Pravieux. La commune ne fait pas usage de son droit de préemption.
 - Monsieur Lionel BRETON informe le Conseil Municipal de rumeurs circulant dans le village concernant la vente de la maison des pompiers à la SCI BOCYMA. Il précise que les habitants s'interrogent sur le fait que Monsieur Olivier MARS se porte acquéreur de cette maison, via la SCI BOCYMA, alors qu'il est Président de l'Amicale des Pompiers, actuellement propriétaire du bien.
 - Monsieur Olivier MARS, en sa qualité de Président de l'association explique que l'Amicale des Pompiers est propriétaire du bien situé 40 rue Gabriel Pravieux, ainsi que de plusieurs parcelles agricoles. En raison du départ de la caserne des pompiers sur Chazay, l'association sera probablement dissoute, et les biens seront vendus. Monsieur MARS explique que le bien a fait l'objet d'une évaluation auprès de plusieurs agences, et il a été mis en vente. Une promesse de vente a été signée en 2019 et l'acquéreur a déposé une demande de permis de construire qui lui a été accordée le 29/08/2019. L'acquéreur s'est ensuite désengagé et a demandé le retrait de son accord à permis de construire. Monsieur MARS explique ensuite que la proposition d'acquérir la maison a été faite à tous les membres de l'association, lors d'une réunion de l'Amicale. Monsieur MARS a proposé sa candidature pour l'acquisition, qui a été soumise au vote, et acceptée à l'unanimité par les membres de l'Amicale. Monsieur MARS précise que la promesse de vente a été signée au prix identique à la précédente.
 - Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Commune n'intervient pas dans les transactions immobilières réalisées entre personnes privées, et que le rôle de la commune est uniquement de se prononcer sur une éventuelle préemption du bien.

6. FINANCES

Compte au Trésor : 320 766.54 €

7. INTERCOMMUNALITE

SIEVA:

Monsieur Jean-Pierre DEBIESSE a été élu Président pour succéder à Jean ETIENNE récemment décédé.

SIVU de la Pray:

Prochaine réunion le 22 juin

SYDER:



Prochaine réunion le 22 juin

SBA : RAS

Office du tourisme:

RAS

CCBPD:

Retour sur la réunion de la commission « valorisation des déchets » du 29 mars 2021 : La gestion des déchets est divisée en 3 secteurs : les bacs d'ordures ménagères et d'emballages légers (dont le ramassage est effectué par Ecodéchets) Les points d'apports volontaires ou containers de tris pour les emballages, verre et papiers (ramassage effectué par Guerin logistique) et les déchetteries (Suez). La collecte des ordures ménagères et des emballages légers en porte à porte a augmenté en 2020, du fait des confinements. Les collectes représentent une moyenne de 205 kg/an/habitant pour les ordures ménagères, 31 kg/an/habitant pour les emballages légers, 39,6 kg/an/habitants pour la collecte de verre et 12,8 kg/an/habitant pour le papier.

Le financement du service déchets s'appuie sur des recettes issues de la taxe d'ordures ménagères (TEOM prélevée sur la taxe foncière), de la revente de matériaux triés, de recettes performances de tri (contrat Citéo et à l'atteinte des objectifs fixés) et recettes des entrées en déchetteries, cartes et vente de bacs roulants. Les dépenses concernent les contrats avec les prestataires, les coûts de traitements et l'investissement dans les contenants.

D'ici au 1^{er} janvier 2024, l'Etat mettra en place des obligations concernant la gestion des déchets, et notamment les bio déchets. La Communauté de Communes souhaite accompagner les communes vers ces futures obligations et il est impératif de développer la communication auprès des habitants. Les enjeux de la CCBPD :

- Réduire la production des déchets
- Maîtriser les coûts de traitement des déchets
- Valoriser les déchets en produits
- Améliorer la qualité de la collecte des déchets
- Réussir le passage à l'extension du tri des emballages
- Traitement des biodéchets
- Redevance incitative.

Des groupes de travail ont été constitués : groupe de travail « déchetterie », groupe de travail « collectes », groupe de travail « biodéchets » et groupe de travail « redevances et taxes »

Espace Pierres Folles:

L'association de l'Espace Pierres Folles est en sommeil. Le musée est actuellement fermé. Le permis de construire sera déposé prochainement.

8. QUESTIONS DIVERSES

- Demande de l'école pour l'utilisation des terrains de pétanque de septembre à décembre les mardis après-midi. Le Conseil Municipal donne son accord et les représentants de l'association Charnay Pétanque également.
- Le centre de vaccination ouvre ses portes à Chazay d'Azergues à compter du 9 juin dans la Salle Saint Exupéry (vaccin Pfizer).
- Le projet de maison médicale se précise. L'architecte des Bâtiments de France a fait part de son souhait de ne pas utiliser la cour existante pour la réalisation de places de stationnement. La



commune envisage d'engager des négociations avec le propriétaire d'une parcelle dont la situation, proche de la future maison médicale, permettrait la création d'un parking.

PROCHAIN CONSEIL LE 9 JUILLET A 18h30

